

RIEN À DÉCLARER



GARDE À VUE :
QUELQUES PISTES
POUR
(PAS TROP MAL)
S'EN SORTIR !

par Ana Pich

avec

CONTRE
ATTAQUE

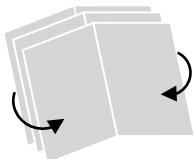
Dessins de **Ana Pich**
@anapich sur instagram



contre-attaque.net



contact@contre-attaque.net



Pour former le livret il suffit d'imprimer en recto verso
(noir et blanc) puis de plier toutes les feuilles au centre

GARDE À VUE

QUELQUES PISTES POUR
(PAS TROP MAL)
S'EN SORTIR

IL EST 13H12.
VOUS ÊTES PLACÉE
EN GAV.

ON CONSIDÈRE LE
DÉBUT DE LA GAV
DÈS L'HEURE DE
PRIVATION DE
LIBERTÉ (ART. 63 CPP)

LA LOI IMPOSE
QU'ON VOUS
NOTIFIE
IMMÉDIATEMENT
LE MOTIF DE LA GAV
AINSIX QUE VOS
DROITS (ART. 63-1 CPP)

UN RETARD INJUSTIFIÉ DE
CESTE NOTIFICATION PEUT
FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE
DE NULLITÉ DE LA GAV DEVANT
UN TRIBUNAL. D'où L'IMPORTANCE DE RETENIR
L'HEURE DE VOTRE INTERPELLATION.



LA DURÉE DE LA GAV EST FIXÉE À 24H MAIS ELLE EST TRÈS SOUVENT PROLONGÉE DE 24H SUPPLÉMENTAIRE SUR AUTORISATION DU PROCUREUR.

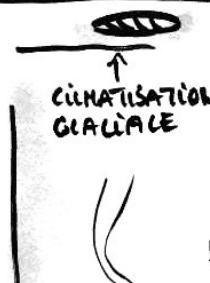
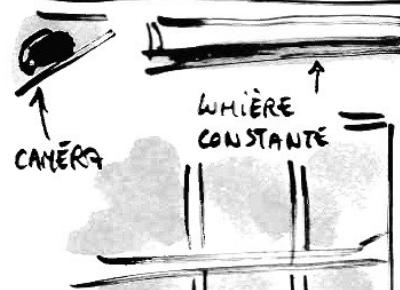
EN CAS D'ACCUSATION D'INFRACTIONS DE BANDITISME TELLE QU'ASSOCIATION DE MAIFAIATEURS, LA GAV PEUT S'ETENDRE JUSQU'À 96 H.



ET VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS À L'HEURE... MAIS COURAGE L'HEURE TOURNE ET VOUS SEREZ BIENTÔT DEMORS!

L'ARTICLE R.4-34-17 DU CSI DISPOSE QUE "TOUTE PERSONNE APPRÉHENDÉE (...) EST PRÉSERVÉE DE TOUTE FORME DE VIOLENCE ET, TOUT TRAITEMENT INHUMAIN OU DÉGRADANT."

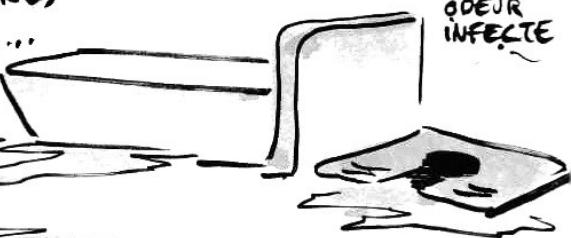
MAIS LES CONDITIONS DE LA GAV SONT PENSÉES POUR VOUS PLACER DANS UNE SITUATION DE DÉSORIENTATION PHYSIQUE ET PSYCHIQUE DANS LE BUT DE BRISER ET AINSI D'OBTENIR INFORMATIONS OU AVEUX,



EXEMPLE DE CELLULE INDIVIDUELLE
(MAIS VOUS POUVEZ AUSSI ÊTRE PLACÉE EN CELLULE COLLECTIVE : AVEC DES TOILETTES À L'EXTÉRIEUR DONT L'ACCÈS DÉPEND DU BON VOULOIR DES POLICIERS...)

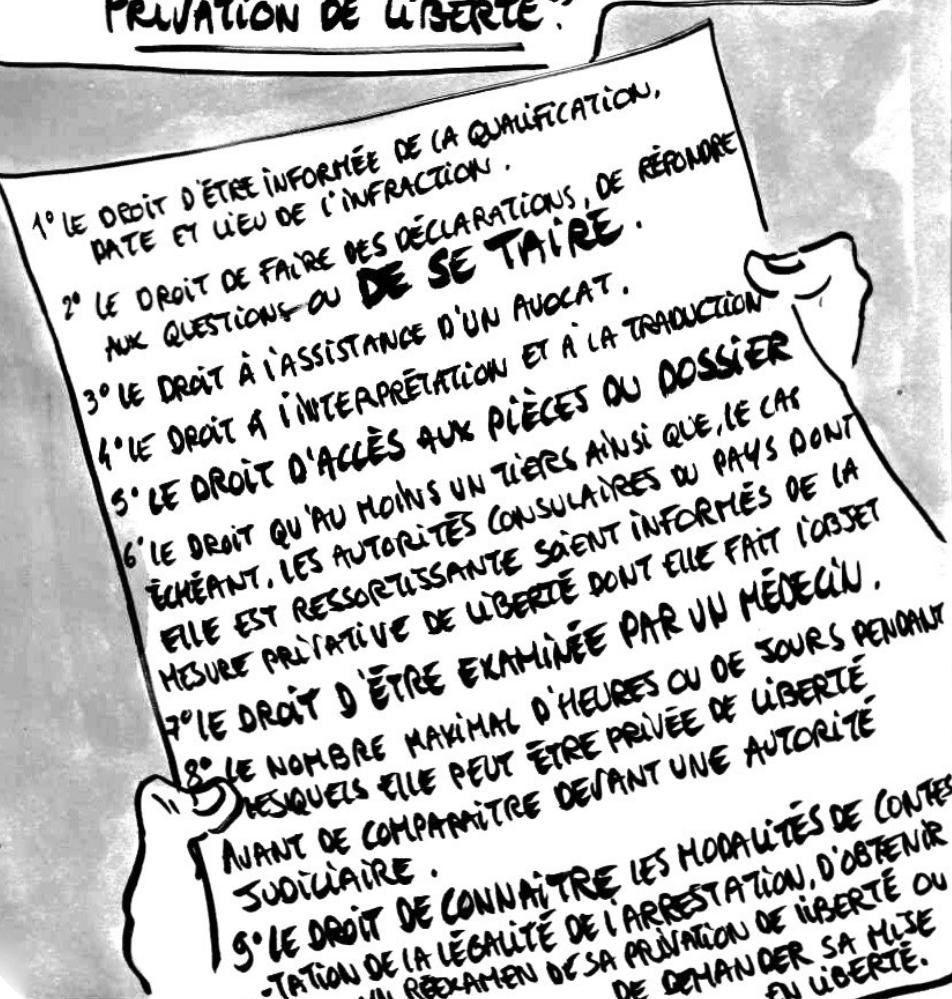
LE FROID,
LA FAIM, LA SOIF,
L'ABSENCE TOTALE D'HYGIÈNE,
LE MANQUE DE SOMMEIL...

PS: UN CONSEIL, REFUSEZ
LES COUVERTURES EN
TISSU.



IL EST donc important de s'y préparer, de connaître ses droits et de surtout vous rappeler que ce n'est qu'un (TRÈS) mauvais moment à passer... Mais il passera !

ON DOIT AINSI VOUS NOTIFIER VOS DROITS DÈS LE DÉBUT DE LA GAV. L'ARTICLE 803-6 CPP PRÉCISE MÊME QUE L'ON DOIT VOUS REMETTRE UN DOCUMENT ÉNONÇANT LES DROITS DONT VOUS BÉNÉFICIEZ ET QUE "LA PERSONNE EST AUTORISÉE À CONSERVER CE DOCUMENT PENDANT TOUTE LA DURÉE DE SA PRIVATION DE LIBERTÉ".

- 
- 1° LE DROIT D'ÊTRE INFORMÉE DE LA QUALIFICATION, DATE ET LIEU DE L'INFRACTION.
 - 2° LE DROIT DE FAIRE DES DÉCLARATIONS, DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ~~DE SE TAIRE~~.
 - 3° LE DROIT À L'ASSISTANCE D'UN AVOCAT.
 - 4° LE DROIT À L'INTERPRÉTATION ET À LA TRADUCTION
 - 5° LE DROIT D'ACCÈS AUX PIÈCES DU DOSSIER
 - 6° LE DROIT QU'AU MOINS UN TIERS AINSI QUE LE CAS ÉCHÉANT, LES AUTORITÉS CONSULAIRES DU PAYS DONT ELLE EST RESSORTISSANTE SONT INFORMÉES DE LA MESURE PRISSE POUR LA PRIVÉE DE LIBERTÉ DONT ELLE FAIT L'OBJET
 - 7° LE DROIT D'ÊTRE EXAMINÉE PAR UN MÉDECIN.
 - 8° LE NOMBRE MAXIMAL D'HEURES OU DE JOURS PENDANT LESQUELS ELLE PEUT ÊTRE PRIVÉE DE LIBERTÉ AVANT DE COMPARAÎTRE DEVANT UNE AUTORITÉ JUDICIAIRE.
 - 9° LE DROIT DE CONNAÎTRE LES MODALITÉS DE CONTRE-TENTION DE LA LEGALITÉ DE L'ARRESTATION, D'OBTENIR UN REEXAMEN DE SA PRIVATION DE LIBERTÉ OU DE DEMANDER SA MISSION EN LIBERTÉ.

EN PRINCIPE, VOUS AVEZ BONNE LE DROIT
D'APPELER UNE PROCHE (PARENT, ENFANT, FRÈRE,
SŒUR, PERSONNE AVEC QUI VOUS VIVEZ...) ARTICLE 63-2 CPP

PENDANT 30 MINUTES !

MAIS EN PRATIQUE
ÇA SE PASSE
PAS COMME ÇA !

ET VOIRE
PATRONNE !

C'EST LE
COMMISSARIAT
WADECK-ROUSSEAU.

VO TRE FILLE
EST PLACÉE EN
GARDE À VUE.

AU REJOIR.

⚠ Si JAMAIS ON VOUS
LAISSE PARLER DIRECTEMENT
AU TÉLÉPHONE, SACHEZ QUE
CET APPEL EST ÉCOUTÉ.

NE DIVULGUEZ AUCUN NOM OU INFOS
QUI POURRAIENT VOUS INCRIMINER VOUS
OU VOS CAMARADES

PRÉVENEZ LA
PERSONNE
QUE VOUS
PENSEZ
APPELER
EN AMONT!

IL EST PRÉFÉRABLE DE CONNAÎTRE LE NUMÉRO DE CETTE
PERSONNE ET DE L'AVOIR PRÉVENUE AVANT, EN ULI
CONFIAINT ÉGALEMENT VOS GARANTIES DE RÉPRÉSENTATION
ET / OU CELLES DE VOTRE LOGEMENT

Vous avez également le droit de consulter un médecin.

(ON DOIT VOUS EN PRÉSENTER UN 3H SUIVANT VOTRE DEMANDE)

[⚠] LE MÉDECIN N'EST PAS TON AMIE !



LES LOCaux
NE SONT BIEN
SOUVENT PAS
DU TOUT ADAPTÉ
AUX CONSULTATION
MÉDICALES !
(PAS DE TABLE
D'CONSULTATION)
PROXIMITÉ AVEC
LES KEufs...

OU BIEN L'ABSENCE DE
SÉCURITÉ DANS LE CAS OÙ
VOUS POUVEZ ÊTRE
VIOLENTES PAR LA SUITE.

**MAIS IL POURRA CONSTATER LES BLESSURES
QUE VOUS AVEZ, VOUS DONNEZ LES MÉDICAMENTS
DONT VOUS AVEZ L'ORDONNANCE, VOUS FILER
UN ANXIOLYTIQUE POUR DORMIR... ET BIEN SÛR
VOUS FAIRE PASSER LE TEMPS !!**

**CHAQUE MINUTE DE DIVERTISSEMENT EST
DONNÉE À PRENDRE APRÈS TOUT !**

S'IL EST CRUCIAL DE CONNAÎTRE SES DROITS,
IL EST ESSENTIEL D'AVOIR CONSCIENCE
QUE LA POLICE ET LA JUSTICE LES BAFOUENT
DE MANIÈRE QUASI-SYSTÉMATIQUES.

! LES POLICIERS PEUVENT AUSSI
MENTIR OU INVENTER DES
HISTOIRES POUR VOUS
FAIRE PARLER.
GARDEZ LE
SILENCE.



LA SEULE CHOSE QUE VOUS POUVEZ donc FAIRE
C'EST VOUS SOUVENIR DE TOUTES LES VIOLATIONS
DE VOS DROITS ET EN INFORMER VOTRE AVOCAT·E.
SI LES DEMANDES DE NULLITÉS SONT RAREMENT ACCEPTÉES
PAR LES JUGES, ELLES POURRONT AU MOINS ÊTRE
SOULEVÉES PUBLIQUEMENT DEVANT LE TRIBUNAL.

AINSI, IL N'EST PAS ÉTONNANT DE NE POUVOIR S'ENTREtenir QUE 5 MINUTES AVEC VOTRE AVOCAT·E, PARFOIS MÊME DANS UNE PIÈCE OUVERTE



ALLEZ, C'EST FINI,
C'EST L'HEURE DE L'AUDITION!

ALORS QUE LA LOI PERMET UN ENTRETIEN DE 30 MINUTES, DANS DES CONDITIONS GARANTISSANT LA CONFIDENTIALITÉ.

DANS TOUS LES CAS,

(ARTICLE 63-4 CPP)

FAITES USAGE DE VOTRE DROIT AU SILENCE EN AUDITION.
MÊME SI VOUS N'AVEZ COMMIS AUCUNE INFRACTION,
CECA PERMET AUSSI DE SE PROTÉGER COLLECTIVEMENT !

LA LOI PRÉVOIT ÉGALEMENT QUE LA GAV DOIT S'EXÉCUTER DANS DES CONDITIONS ASSURANT LE RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE" (ARTICLE 63-5 CPP)

LE CONSEIL D'ÉTAT CONSIDÈRE AINSI QUE LA PROPRIÉTÉ DES LOCAUX, ET DES MATERIELS DE COUCHAGE ET LA DISTRIBUTION DE KITS D'HYGIÈNE DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES.

(ORDONNANCE 22 NOV 2021 n°456924)

JE PEUX
AVOIR LE
KIT D'HYGIÈNE ?

NAN, ON LE DONNE
PAS !

COMMENT
ÇA ?! ..

VOUS BOUCHEZ LES
TOILETTES AVEC ÇA
POUR INONDER LES
CELLULES !!

SI VOUS AVEZ
DES SERVIETTES
HYGIÉNIQUES
DANS VOTRE
SAC, VOUS POUVEZ
DEMANDER À CES
GARDIEN·NES DE
GARDER AVEC VOUS
...
ÇA DÉPENDRA
DU BON VOULOIR DES KEUF.

POURQUOI JE FERAI ÇA ?!
J'AI DÉJÀ LES PIEDS DANS
LA MERDE !

**VOUS ALLEZ SUBIR AU MOINS UNE PALPATION
DE SÉCURITÉ ET UNE FOUILLE DE VOTRE SAC**

PAR DESSUS
LES VÊTEMENTS

**SOUTIEN-GORGE !
CEINTURE !
LUNETTES !**

ON VOUS LES
ENLEVERA

SANS LES
VÊTEMENTS

,, tac!

**UNE FOUILLE NE
PEUT S'EFFECTUER QUE
PAR UN·E OPS DE MÊME
GENRE ET DANS UN
ENDROIT FERMÉ,
À L'ABRI DES REGARDS**

(ARTICLE 63-7 CPP)

CERTAINS
COMMISSARIATS
VOUS RETIRONT
JUSTE VOS JACETS,
D'AUTRES VOS CHAUSSURES.

**"LES INVESTIGATIONS
CORPORELLES INTERNES"
NE PEUVENT, ELLES, QU'ÊTRE RÉAISÉES
PAR UN·E MÉDECIN.**

ON TENTERA DE VOUS IMPOSER LE RELEVÉ DE
vos empreintes, de votre ADN, la prise de photos
ou encore de donner le code de votre
téléphone ...

REFUSEZ CATÉGORIQUEMENT.



LE REFUS PEUT EFFECTIVEMENT CONSTITUER UNE INFRACTION PÉNALE MAIS LES POURSUITES NE SONT PAS SYSTÉMATIQUES, D'AUTANT QUAND ILS NE DISPOSENT D'AUCUN AUTRE ÉLÉMENT INCRIMINANT POUR L'INFRACTION INITIALE... ET ACCEPTER LES RELEVÉS SIGNALÉTIQUES EST SANS RETOUR POSSIBLE. CES INFOS POURRONT ÊTRE GARDEES PENDANT PLUSIEURS DÉCENNIES !

POUR CE QUI EST DE LA NOURRITURE

SI VOUS AVEZ DANS L'IDÉE DE FAIRE UN PETIT JEÛNE PROCHAINEMENT, SAISISSEZ L'OCCASION !

TIENS !
J'T'AÎL
TROUVÉ
DE L'EAU.

C'EST LE BON MOMENT !

POUR CE QUI
EST DE L'EAU,
ON VOUS FERÀ
UNE VIEILLE
BOUTEILLE
OUVERTE
QUE L'ON
PASSE DE
DÉTENTE EN DÉTENTE !

LE P'TIT DES PASSE
ENCORE ...

(BRICHE DE JUS
D'ORANGE
ET 2 BISCUITS
(DU LE MATIN))

BOF...
NAN...

A VOS
RISQUES ET
PÉRILS POUR
LES BARQUETTES
RÉCHAUFFÉES
AU LÉGER
GÔUT DE
MOISI !

QUELS RECOURS ?

CONTRAIREDÈMENT À LA DÉTENTION PROVISOIRE,
UNE GARDE À VUE INJUSTIFIÉE NE PEUT FAIRE
L'OBSTET D'UNE INDEMNISATION

VOUS POUVEZ TOUJOURSESSAYER DÉNONCER UNE
GAV QUI VOUS SEMBLE ABUSIVE AUPRÈS
DES SERVICES DE L'IGPN OU DE L'IGN.

POUR LE
PRINCIPE
QUOI !



N'EN ATTENDEZ PAS GRAND
CHOSE. L'IGPN EST UN
SERVIECE DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT SAISIR LA CONTRÔLEUSE
GÉNÉRALE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ
CONCERNANT LES CONDITIONS DE LA GAV OU ENCORE
LES ATTEINTES AUX DROITS FONDAMENTAUX D'UNE
PERSONNE PRIVÉE DE LIBERTÉ.

ET SAISIR LE DÉFENSEUR
DES DROITS CONCERNANT
LES PRATIQUES ABUSIVES,
ET/OU VIOLENTES D'UNE
PROFESSIONNELLES DE SÉCURITÉ (Flic/GENDARME/MATON...)

MAS CELLE-CI NE POURRA
INTERVENIR DANS LE CADRE
D'UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE
EN COURS, NI APPRÉCIER
LE BIEN FONDÉ D'UNE DÉCISION
DE JUSTICE.

EN ATTENDANT, QUE FAIRE À L'EXTRÉIEUR EN TANT QUE PROLHE ?

LE COMMISSARIAT NE VOUS DONNERA QUE TRÈS PEU D'INFORMATIONS... ↴

TENTEZ DE CONTACTER L'AUDACCE, SI VOUS CONNAISSEZ CELUI QU'IEL A APRÈS OU LA LEGAL TEAM DANS CERTAINES VILLE, SI L'ARRESTATION SE DÉROULE DANS UN CONTEXTE MILITANT.

SI LA PERSONNE NE VOUS A PAS CONFIE PRÉALABLEMENT SES GARANTIES DE REPRÉSENTATION, ALLEZ CHEZ ELLE POUR RASSEMBLER LES DOCUMENTS IMPORTANTS

SI LA PERSONNE SUIT UN TRAITEMENT EMINENTER SES ORDONNANCES AU COMICO.

TOUT DOCUMENT QUI PERMET AUX JUGES DE CONSIDÉRER QUE VOUS ÊTES INTÉGRÉ·E DANS LA SOCIÉTÉ ET QUE VOUS N'ALLEZ PAS DISPARAÎTRE DU JOUR AU LENDemain.

TANT QUE VOUS Y ÊTES PROFITEZ-EN POUR FAIRE UN PEU DE MÉNAGE SI BESOIN.

UNE PERSONNE PEUT ÊTRE ORDONNÉE



SI LA PERSONNE N'A PAS DE TRAVAIL SALARIÉ OU DÉCLARÉ, FAITES JOUER VOS CONTACTS POUR LUI TROUVER UNE PROMESSE D'EMBAUCHE

OU ENCORE UNE ARRESTATION D'HÉBERGEMENT, SI ELLE N'A PAS DE DOMICILE FIXE.

DANS LE CAS OÙ LA PERSONNE GARDEE À VUE SERAIT DÉFÉRÉE AU TRIBUNAL DEVANT UN MAGISTRAT OU EN COMPARUTION IMMÉDIATE EMMENEZ L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS OU LES DONNER À L'AVOCAT·E.

ET TRÈS IMPORTANT, APPElez LES COPAINES ET RELAYEZ-VOUS POUR ATTENDRE DEVANT LE COMICO, ÇA FAIT VRAIMENT DU BIEN D'AVOIR DU SOUTIEN EN SORTANT!



LA PERSONNE PEUT SOIT SORTIR LIBRE DU COMICO (AVEC OU SANS CONVOC) OU BIEN ÊTRE DÉFÉRÉE AU TRIBUNAL

ET APRÈS ?

PASSÉE CE QUI SERA CERTAINEMENT
LA MEILLEURE DOCUMENTATION DE VOTRE
VIE...

... IL EST IMPORTANT
SI POSSIBLE D'ÊTRE
ENTOURÉ·E.

POUR CE QUI EST DES
CONSEILS PLUS
TECHNIQUES,
FAITES ATTENTION AVEC
VOTRE TÉLÉPHONE, IL
PEUT FAIRE L'OBJET DE
SURVEILLANCE.
REINITIALISEZ - LE OU
PRENEZ- EN UN NOUVEAU POUR
PLUS DE SÉCURITÉ.

COUCOU LA
POLICE !

L'EXPÉRIENCE DE LA GAV,
LA VIOLENCE DE LA POLICE,
L'ISOLEMENT, LES
TRAITEMENTS DÉGRADANTS...
PEUVENT ÊTRE TRAUMATISANTS.
PARLEZ- EN.

EN TANT QUE
PROCHE, ÉVITEZ LES
DISCOURS MORALISATEURS
ET SURTOUT N'INFLIGEZ
PAS DE NOUVEAU
UN INTERROGATOIRE
CULPAISANT.

SI VOUS N'ÊTES PAS
LÀ EN SOUTIEN,
ALORS NE SOYEZ PAS
LÀ TOUT COURT.

EN AMONT D'UNE POTENTIELLE GAV.
(MANIF, ACTION, CONVOC' A UNE AUDITION...)
QUEQUES IDEES POUR UN CONFORT OPTIMAL!

IMBIBEZ VOS
VETEMENTS D'HUILES
ESSENTIELLES OU D'UN
PARFUM AGREEABLE, CA
EVITE LA NAUSEE !

DES VETEMENTS
SANS (ACET
NI CORDON
(SA EVIDERA DE
LES COUPER)
ET DES TRUCS
QUE VOUS POURREZ
LAVER A 50°
POUR ENLEVER L'ODEUR !!

TRIPLE
PAIRES DE
CHAUSETTES.

ON OUBLIE
PAS SES
MEDOCS
ET
ORDONNANCES

SOGGING
COTON !

LE TOP
CONFORT !

NE PRENEZ
PAS VOTRE
TELEPHONE
ET PRENEZ
DES VETEMENTS
CHAUDS !!

CONTRAT DE TRAVAIL
JUSTIFICATIF DOMICILE
ETUDE, PROMESSE D'EMBAUCHE,
DIPLOME, LIVRET DE FAMILLE,
PASSPORT, TITRE DE SEJOUR...

ET SURTOUT, REPREPAREZ VOS GARANTIES DE
REPRESENTATIONS A CONFIER A UN-E PROCHE,
DONNEZ VOS DOUBLES DE CLES SI BEAUCOUP DE NOURRIR LE
CHAT, ET ASSUREZ VOUS DE CONNAITRE UN NOM D'AVOCAT-E
MILITANT-E ET DISPONIBLE !

POUR RÉSUMER, LES CHOSES IMPORTANTES À RETENIR UNE FOIS EN GAV :

DÈS VOTRE ARRIVÉE,
DEMANDER UNE AVOCAT·E *
ET UNE MÉDECIN.

NE DONNEZ AUCUNE
AUTRE INFO QUE
VOTRE PETITE IDENTITÉ
(NOM / PRÉNOM / DATE ET LIEU
DE NAISSANCE).

* SOIT UNE AVOCAT·E
MILITANT·E DONT VOUS
CONNATISSEZ LE NOM,
SOIT COMME D'OFFICE,
MAIS GARDEZ EN TÊTE
QU'IL N'EST PAS
FORCÉMENT FORMÉ
A LA DÉFENSE
COLLECTIVE.

NE SIGNEZ AUCUN PV
(DE TOUTE FAÇON ÇA SERT À RIEN !)
ET DEMANDEZ À CONSULTER LES
DOCUMENTS (ART. 63-6-1 CPP)
(ÇA COUTE RIEN D'ESSAYER !!!)

REFUSEZ
CATÉGORIQUEMENT
LES RELÈVES
SIGNALETIQUES

ET SURTOUT, QUOI QU'IL ARRIVE...

VOUS N'AVEZ RIEN À DÉCLARER

FORCE À VOUS !

Bisous !

ANA PUI'